



Secteur Fédéral CGT des Cheminots de la région Nord-Pas de Calais



CTS Equipement

PREAVIS DE GREVE



Lille le 3/02/2021

M. Stéphane GEORGES

Directeur de l'Infrapôle Nord Pas de Calais

Monsieur le Directeur,

Suite à la réunion de concertation du 29 Janvier dernier, il en ressort des interrogations importantes concernant cette nouvelle réorganisation des Unités de Production pour les personnels de l'établissement Infrapôle Nord Pas De Calais en l'absence totale du « Volet Social » allant des agents de production en passant par le nouveau rôle de MPX, ainsi que pour les TO –TA jusqu'aux Dirigeants d'Unités. Leurs futurs fiches de poste ainsi que les formations en adéquation, afin de réaliser les nouvelles missions que vous souhaitez leur imposer. LA CGT entend peser fortement sur ces mesures décidées jusque là, unilatéralement par l'entreprise. Votre refus de communiquer aux élus représentants du personnel les Cadres d'Organisation de votre établissement péjorant la vision globale de la situation en terme d'effectifs et de la pertinence d'embauches et d'évolution du déroulement de carrière des agents, au plus près des besoins réels des équipes ainsi que le travail des membres désignés en commission de notations..

Votre refus de l'octroi d'une reconnaissance spécifique aux agents d'accompagnement de trains travaux devant endosser de plus en plus de responsabilités en terme de sécurité sur ce poste de travail alors que la réglementation en terme d'EVS est figée depuis des décennies et qu'il vous est possible de réaliser des augmentations de Prime de Travail jusqu'à 20%.

Dans le cadre salarial, votre refus d'octroyer comme le revendique la CGT un doublement de la Prime de Travail suite aux différentes mesures prises par la direction pour faire baisser les Allocations et Indemnités sur l'astreinte par la suppression de tableaux ou de leurs effectifs, sur les déplacements pour travaux avec l'utilisation non réglementaire d'un logiciel privé pour le calcul des délais de route à défaut de l'article 115 du RH 131 permettant de moins rémunérer les contraintes des cheminot-e-s de votre établissement, ainsi que l'impact du gel des salaires depuis maintenant 6 ans.

C'est pourquoi, conformément à l'article L 2512 .2 du code du travail, la CGT vous dépose un préavis de grève reconductible par période de 24h00 pour tous les personnels de l'Infrapôle Nord Pas De Calais et ceux pouvant les remplacer, celui-ci prenant effet le Mardi 9 Février 2021 à 7h30.

Dans l'attente d'une nouvelle réunion de concertation veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, mes plus sincères salutions.

M. Sylvain WAVELET

Secrétaire du CTS Equipement Nord Pas de Calais